



VCMI L'Initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone

# **Alignement des marchés volontaires du carbone sur l'ambition de l'Accord de Paris de 1,5 °C des émissions de carbone**

Un rapport de consultation mondial de l'Initiative volontaire sur l'intégrité des marchés L'Initiative des marchés volontaires du carbone (VCMI - Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative)

[vcmintegrity.org](https://vcmintegrity.org)

## À PROPOS DE L'INITIATIVE VCMI

L'Initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone (VCMI) est une plateforme multipartite visant à favoriser une participation cohérente, crédible et aspirant à une neutralité totale sur les marchés volontaires du carbone (VCM). L'objectif de l'initiative VCMI est de s'assurer que les VCM apportent une contribution significative à l'action climatique et de limiter la température mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, tout en soutenant la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Par le biais de consultations avec les différents partenaires actifs de la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones, les communautés locales et les gouvernements, l'initiative VCMI a l'intention de développer et de communiquer des directives sur la manière dont les crédits carbone peuvent être volontairement utilisés et demandés par les entreprises et d'autres personnes dans le cadre de stratégies de décarbonation crédibles et à neutralité totale. Elle engage également les pays à soutenir le développement de stratégies pour accéder aux VCM afin de favoriser une atténuation ambitieuse du changement climatique.

Le gouvernement du Royaume-Uni soutient l'initiative VCMI, comme annoncé par le président de la COP26, Alok Sharma, au ministère du Climat et du développement, le 31 mars 2021. À ce jour, l'initiative VCMI a été dirigée par le Meridian Institute, une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis, et soutenue par divers consultants (ci-après dénommé le Consortium VCMI).

Le rôle du Consortium VCMI est d'affiner la portée, la gouvernance et les processus qui sous-tendent la VCMI dans ses phases futures. L'Initiative est cofinancée par la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) et le ministère britannique de la Stratégie commerciale, énergétique et industrielle (BEIS).

## À PROPOS DE CE DOCUMENT

Alignement des VCM sur l'ambition de l'Accord de Paris de 1,5 °C des émissions de carbone : Un rapport de consultation mondial de l'initiative VCMI (ci-après, le rapport de consultation ou RC) est un produit du consortium VCMI. Comme décrit plus en détail ci-dessous, l'objectif du document est d'encourager le dialogue et le partage d'idées pour informer le développement des directives VCMI au cours de la prochaine phase du processus VCMI, qui sera supervisé par le Comité de pilotage VCMI.

Le sujet abordé dans le présent Rapport de consultation s'appuie sur un ensemble de termes clés complexes, évolutifs et interdépendants. Afin d'être clair sur les définitions utilisées, le Consortium VCMI a développé un glossaire des termes clés (Annexe A).

Pourquoi une initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone ?

## Contenu

- I. Présentation générale
- II. Les marchés volontaires du carbone de haute intégrité peuvent accélérer une action climatique crédible
- III. Le rôle de la VCM
- IV. Principes pour une Action volontaire sur le climat à haute intégrité et forte ambition
- V. Principaux obstacles à un approvisionnement de haute intégrité
  - Crédits carbone réels et vérifiés
  - Renforcement des capacités visant à soutenir l'accès côté approvisionnement
- VI. Principaux défis pour une comptabilité transparent
  - Double comptage et risque réel ou perçu de « double demande »
- VII. Principaux défis pour une demande d'intégrité élevée
  - Engagements crédibles de l'entreprise en matière de climat
  - Le rôle des crédits carbone dans les engagements climatiques des entreprises
- VIII. Proposition préliminaire pour la catégorisation et l'utilisation des demandes liées à la VCM
  - La nécessité de demandes claires et transparentes
  - Demandes transparentes
  - Demandes d'engagement et de réalisation
  - Contributions à l'atténuation
- IX. Assurance de l'intégrité des VCM
- X. Prochaines étapes et priorités futures
- XI. Annexe A : Glossaire des termes clés

## I.Présentation générale

L'Initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone (VCMI - Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative) vise à réunir les diverses parties prenantes autour d'une vision commune pour une utilisation intègre des crédits carbone à des fins volontaires et à travailler ensemble pour réaliser cette vision. Alors que les entreprises et d'autres acteurs non étatiques fixent des objectifs climatiques, l'intérêt grandit pour les marchés volontaires du carbone (VCM). À condition que les crédits carbone achetés soient d'une grande intégrité, les VCM offrent l'opportunité de canaliser le financement du secteur privé pour atténuer le changement climatique, protéger la nature et soutenir les moyens de subsistance durables à un moment où les financements sont plus urgents que jamais.\*

La VCMI cherche à établir des liens avec, aligner et amplifier les initiatives qui partagent la vision de l'initiative VCMI pour les VCM à haute intégrité. En outre, l'initiative VCMI se concentrera sur quelques domaines clés où il existe un besoin évident de travail supplémentaire.

À ce titre, ce rapport de consultation (RC) est destiné à servir de base à un processus de consultation intensif qui sera initié parallèlement au lancement officiel de l'initiative VCMI. Plus de détails sur ce processus sont décrits ci-dessous. Le Rapport propose la mise en place de domaines d'engagement qui sont complémentaires aux initiatives existantes qui cherchent à améliorer l'intégrité des VCM. À ce titre, nous sommes toujours heureux de recevoir des commentaires et des retours d'informations de la part d'un groupe important et diversifié de parties prenantes. Ce rapport s'appuie sur des discussions et des consultations approfondies avec des praticiens, la société civile, les entreprises, les gouvernements et les universitaires, et est complété par un certain nombre de documents de travail que l'on peut trouver [ici].

### **Ce document :**

- Fournit un aperçu de l'opportunité pour les VCM d'apporter une contribution significative à l'ambition de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus de l'ère préindustrielle ;
- Propose une définition du rôle que peut jouer l'initiative VCMI et offre ce qui, nous l'espérons, sera une vision convaincante pour l'avenir des VCM, ainsi que dix principes pour permettre des actions d'entreprise volontaires de haute intégrité et d'ambition ;
- Examine de manière plus approfondie un certain nombre de problèmes d'importance critique pour l'offre et la demande d'intégrité élevée dans les VCM ;
- Propose une option sur la manière de catégoriser différents types de demandes, en utilisant les demandes relatives aux engagements d'entreprise dans les VCM ;

- Propose des options pour renforcer la supervision de l'intégrité VCM à travers un éventail d'arrangements d'assurance privée potentiels et ;
- Discute des dispositions de gouvernance pour VCMI elle-même et nos prochaines étapes planifiées.

\* Les sociétés peuvent payer le transfert de réductions et d'éliminations d'émissions vérifiées sous forme de crédits carbone via une plateforme de registre, ou autrement fournir des paiements pour ces réductions et éliminations d'émissions vérifiées, mais sans nécessairement nécessiter de transfert. Les deux activités sont décrites dans ce rapport comme l'« achat » ou la « période de paiement » des crédits carbone.

Climeworks utilise des machines qui éliminent le CO<sub>2</sub> de l'air. Usine de capture d'air directe de Climeworks à Hinwil, en Suisse. Le CO<sub>2</sub> capté par l'air peut être recyclé et utilisé comme matière première ou complètement éliminé de l'air en le stockant en toute sécurité.

## **II. Les marchés volontaires du carbone de haute intégrité peuvent accélérer une action climatique crédible**

En vertu de l'Accord de Paris, 197 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont engagées à éviter les impacts catastrophiques du changement climatique en limitant le réchauffement climatique à une température bien inférieure à 2 °C avec les meilleurs efforts pour ne pas dépasser 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.<sup>1</sup> Les promesses climatiques actuelles entraîneraient 2,4 °C de réchauffement au-dessus des niveaux préindustriels ce siècle, bien au-dessus de la « limite supérieure de sécurité » définie de 1,5 °C de réchauffement.<sup>2, 3</sup> Bien qu'une action pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses impacts soit nécessaire de toute urgence, les flux financiers mondiaux sont encore plus enracinés dans des voies économiques non durables.<sup>4, 5</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) des Nations Unies déclare qu'un investissement supplémentaire de 2,4 billions USD réalisé chaque année dans le système énergétique seul jusqu'en 2035 est nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.<sup>6</sup>

De nombreuses entreprises s'engagent à soutenir l'action climatique mondiale. Malgré les perturbations liées à la pandémie de COVID en 2020, le nombre d'engagements climatiques « Neutralité totale » d'entreprises a plus que doublé.<sup>7</sup> Les entreprises subissent une pression croissante de la part des consommateurs, des investisseurs et des gouvernements pour montrer qu'elles peuvent apporter des solutions constructives au problème climatique. Au moment de la rédaction, plus de 3 000 entreprises ont adhéré à la campagne Race to Zero des Nations unies<sup>8</sup> et plus de 1 500 entreprises se sont engagées à fixer des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi).<sup>9</sup>

Plus de 700 entreprises, avec un chiffre d'affaires combiné de 4,3 billions USD et employant 10 millions de personnes dans le monde, exhortent les gouvernements à

adopter des politiques visant à inverser les pertes naturelles au cours de cette décennie.<sup>10</sup>

Les VCM offrent une réelle opportunité de diriger le financement privé, à grande vitesse et à grande échelle, pour atténuer le changement climatique. Elles peuvent canaliser d'importants financements du secteur privé au cours des trois prochaines décennies vers des activités d'économie de carbone prêtes à investir, qui peuvent également avoir des bénéfices communs positifs tels que l'accès à l'énergie, la conservation de la biodiversité et le développement économique durable. La taille du marché s'élevait à 320 millions USD en 2019 mais pourrait représenter entre 5 et 30 milliards USD par an d'ici 2030,<sup>11</sup> avec peut-être deux tiers de cette somme canalisée vers des solutions basées sur la nature (SBN).<sup>12</sup> À titre d'illustration de l'ampleur potentielle de l'impact, si les sociétés Fortune Global 500 s'engagent à compenser 100 % de leurs émissions non réduites de portées 1 et 2 d'ici 2025, la demande volontaire de carbone pour les crédits d'émissions pourrait atteindre 5 GtCO<sub>2</sub>e lors de cette seule année-là. À un prix illustratif de 10 USD/tCO<sub>2</sub>e, cela coûterait au Global 500 25 milliards USD – moins de 0,1 % de leur chiffre d'affaires total et moins de 1,5 % du bénéfice total.<sup>13</sup>

Mais l'intégrité est cruciale. Les VCM ont fait face à des critiques par le passé, par exemple concernant une mauvaise intégrité environnementale, le lavage de l'environnement ou la vente abusive. Sans intégrité, les VCM ne rempliront pas leur potentiel de canaliser les financements conformément à l'objectif de température de l'Accord de Paris. Ils pourraient inciter les entreprises à compenser plutôt qu'à réduire leurs émissions, ce qui compromettrait les efforts de décarbonation et conduisait à des allégations trompeuses. Un changement est nécessaire pour traiter les risques liés à l'intégrité, tant du côté de la demande que de l'offre, et pour renforcer la confiance et la crédibilité dans les VCM qui sont adaptés à l'avenir.

« Les entreprises doivent être sérieuses et s'assurer que leurs engagements et stratégies climatiques sont ambitieux, crédibles et alignés sur Paris. Les jours d'achat de crédits bon marché, de faible qualité et de retardement des options de décarbonisation faisables sont révolus. »

Rachel Kyte, coprésidente de l'initiative VCMI

### III. Le rôle de la VCMI

La VCMI est une initiative générale qui vise à engager les parties prenantes clés dans la poursuite d'une mission partagée qui vise à garantir que l'utilisation des VCM renforce, plutôt que sape, l'action mondiale visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Cette mission nécessitera une collaboration approfondie entre la société civile, les institutions publiques et les entreprises privées. La VCMI cherchera à connecter, aligner et amplifier les efforts qui minimisent les risques d'intégrité et maximisent la vision proposée pour l'avenir des VCM.

Les marchés volontaires du carbone apporteront une contribution significative, mesurable et positive à la transition de l'économie mondiale vers un avenir de 1,5 °C

tout en promouvant également un développement inclusif et durable conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Pour guider cette action collective, l'initiative VCMI propose les éléments suivants comme vision pour l'avenir des marchés volontaires du carbone :

Au cours de la Phase de création de l'initiative VCMI, le Consortium VCMI a recueilli des connaissances, des idées et des préoccupations par le biais de plus de 50 entretiens avec près de 200 parties prenantes représentant les perspectives de la société civile, du secteur privé, des gouvernements et des représentants des peuples autochtones. En outre, le Consortium VCMI, en collaboration avec l'équipe Climate and Forest du Programme de développement des Nations Unies, a participé à deux sessions de groupe avec 85 participants provenant de 32 pays forestiers d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les deux priorités initiales pour la VCMI dans les mois à venir sont :

1. Promouvoir l'intégrité côté demande. La VCMI a l'intention de proposer un programme de catégorisation pour l'utilisation volontaire légitime des crédits carbone et des demandes connexes afin de s'assurer que les parties prenantes puissent facilement comprendre l'impact climatique des actions d'une entreprise. En lien avec cela, l'initiative VCMI promouvra les « analyses de rentabilisation » associées pour les achats volontaires de crédits carbone afin d'aider à mettre à l'échelle les VCM à haute intégrité.
2. Promouvoir l'intégrité et l'accès côté approvisionnement. L'accent mis par la VCMI sur le côté approvisionnement consistera à s'engager auprès des pays pour développer des options et des stratégies politiques et renforcer les capacités techniques pour promouvoir l'accès aux VCM de haute intégrité. La VCMI cherchera également à s'engager et à surveiller les efforts d'intégrité côté approvisionnement pour assurer la transparence et l'assurance d'un approvisionnement en crédit carbone de haute qualité.

### **Figure 1 — Rôle proposé de la VCMI dans le soutien des efforts mondiaux pour atteindre l'Accord de Paris**

Priorités initiales de l'initiative VCMI

L'Accord de Paris

Objectif mondial d'éviter le changement climatique dangereux en limitant le réchauffement climatique à une température bien inférieure à 2 °C et en poursuivant des efforts pour le limiter à 1,5 °C.

1. Vision pour les marchés volontaires du carbone

Les VCM apportent une contribution significative, mesurable et positive à la transition de l'économie mondiale vers un avenir à 1,5 °C tout en promouvant également un

développement inclusif et durable, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

2. Dix principes pour une action volontaire de haut niveau en matière d'intégrité et d'ambition pour le climat d'entreprise

La VCMI propose dix principes qui se rapportent à la fois à l'accès côté offre et au côté demande des VCM et qui sont destinés à guider les stratégies d'accès des pays et l'action climatique d'entreprise et à soutenir la vision des VCM.

3. Stratégies d'intégrité côté approvisionnement et d'accès VCM

VCMI surveillera, collaborera et s'engagera dans des efforts pour assurer l'intégrité du côté de l'approvisionnement et aidera les pays à faible revenu et à revenu modéré à développer et mettre en œuvre des stratégies d'accès VCM.

4. Catégorisation des demandes, utilisation et critères de transparence nécessaire au support

La VCMI propose un programme de catégorisation et d'utilisation de haut niveau pour les demandes et les critères associés qui peuvent être utilisés par les entreprises pour communiquer de manière transparente comment les crédits carbone sont utilisés dans le cadre de leurs stratégies d'atténuation du changement climatique.

## **IV.Principes pour une Action volontaire sur le climat à haute intégrité et forte ambition**

La VCMI propose dix principes généraux pour une action volontaire sur le climat à haute intégrité et forte ambition. Les principes concernent à la fois le côté offre et le côté demande des VCM et ont l'intention de guider l'action climatique du secteur privé. Elles reflètent les contributions reçues pendant la phase initiale de création de l'initiative VCMI et s'appuient sur l'excellent travail d'un certain nombre d'organisations et d'initiatives, y compris, mais sans s'y limiter, l'initiative Science Based Targets, le réseau Science Based Targets, l'Alliance des solutions naturelles pour le climat, les Principes d'Oxford pour la compensation carbone alignée sur une neutralité totale, le Protocole des gaz à effet de serre, le Conseil des normes de divulgation climatique, le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, et l'Action climatique 100+.

## **Dix principes pour l'Action volontaire de l'entreprise sur le climat**

1. Action scientifique
2. Action complète
3. Action orientée sur l'équité
4. Action positive pour la nature
5. Action rapide
6. Action à grande échelle
7. Action transparente
8. Action d'activation des CDN
9. Action cohérente
10. Action collective et prévisible

### Vision

Les VCM apportent une contribution significative, mesurable et positive à la transition de l'économie mondiale vers un avenir à 1,5 °C tout en promouvant également un développement inclusif et durable, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

### **1. Action scientifique**

Les stratégies, les objectifs, les activités et l'engagement de l'entreprise dans les VCM sont étayés par le dernier consensus scientifique sur les limites supérieures de sécurité pour le réchauffement climatique. Ainsi, l'objectif de température de l'Accord de Paris à 1,5 °C (avec aucun dépassement ou un dépassement limité) est le North Star.<sup>14</sup> Les entreprises s'alignent sur la hiérarchie d'atténuation scientifique, ce qui signifie qu'il faut fournir des réductions d'émissions au sein de leurs chaînes de valeur en tant que priorité de première commande.

### **2. Action complète**

Les objectifs climatiques et l'action du secteur privé reposent sur des inventaires de gaz à effet de serre précis et complets, conformément aux exigences énoncées dans le Protocole relatif aux GES.<sup>15</sup>

### **3. Action orientée sur l'équité**

L'action climatique du secteur privé est cohérente avec la réalisation d'objectifs plus larges de développement durable (ODD)<sup>16</sup> et le concept d'une « transition juste ».<sup>17</sup> Ainsi, les activités commerciales assurent des garanties sociales et soutiennent des moyens de subsistance et des économies sains, inclusifs et résilients.

### **4. Action positive pour la nature**

L'action climatique du secteur privé, y compris les mesures prises par le biais des VCM, est alignée sur la nécessité de courber la perte de nature et de biodiversité et d'évoluer vers un état de récupération et de renouvellement positif pour la nature.<sup>18</sup>

### **5. Action rapide**

Les entreprises prennent des mesures immédiates sur le climat en reconnaissant que cette décennie est essentielle si nous voulons éviter les points de basculement potentiels, par exemple, lorsque les puits de carbone se transforment en sources en raison des augmentations de température.<sup>19</sup> En reconnaissance de cela, les entreprises établissent et prennent des mesures pour atteindre des objectifs à court terme (par ex., 5 ans) ainsi que des objectifs ambitieux à moyen et long terme.

### **6. Action à grande échelle**

Les entreprises font grandir leur ambition de faire des investissements significatifs dans l'atténuation du changement climatique en dehors de leurs chaînes de valeur, par exemple, par le biais d'achats volontaires de crédits carbone de haute intégrité.

### **7. Action transparente**

Les entreprises sont transparentes sur la portée, les limites, l'utilisation des crédits carbone et les terminologies relatives à leurs engagements et activités et doivent rendre compte publiquement des progrès et des apprentissages.

### **8. Action d'activation des CDN**

Les sociétés contribuent aux flux de financement nécessaires pour atteindre et renforcer l'ambition climatique dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris.

### **9. Action cohérente**

Les entreprises ont besoin de plans d'action climatiques qui alignent pleinement leurs activités sur la neutralité totale. Cela couvre tout, de leurs investissements, structures de gouvernance et leurs efforts de lobbying et la promotion de l'adhésion affiliée aux associations du secteur.

## 10. Action collective et prévisible

Les entreprises alignent l'engagement VCM sur les politiques du pays hôte et travaillent en partenariat avec d'autres entreprises, ONG, parties prenantes locales et communautés pour maximiser collectivement les avantages climatiques et de développement durable des marchés du carbone.

## V.Problèmes clés pour un approvisionnement de haute intégrité

### Crédits carbone réels et vérifiés

Actuellement, les entreprises et les investisseurs s'appuient sur les normes carbone développées et maintenues par le secteur privé et les entités ONG (qui sont élaborées ci-dessous) qui définissent les critères et les exigences pour l'émission de crédits carbone. Cela comprend une évaluation des activités et des méthodologies générant des crédits carbone en relation avec les caractéristiques de qualité communes : (i) des références solides ; (ii) l'addition ; (iii) la pérennité des réductions ou éliminations d'émissions ; (iv) la résolution des fuites ; et (v) l'absence de double comptage.<sup>20</sup> Les méthodologies carbone approuvées par les organismes de normalisation exigent ces caractéristiques de qualité, en plus des exigences énoncées dans les normes elles-mêmes. Certaines normes évalueront et certifieront également d'autres attributs tels que la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance durables.<sup>21</sup> Et bien que toutes les normes de carbone réputées cherchent à vérifier les crédits carbone de manière fiable, leur approche pour sécuriser ces caractéristiques de qualité (i–v ci-dessus) varie, ce qui entraîne des résultats de qualité différents.

Les investisseurs et les entreprises ne disposent pas actuellement des outils nécessaires pour comparer facilement les caractéristiques de qualité et/ou le coût des crédits carbone.

Alors que les registres VCM\* permettent au public d'afficher des détails sur les projets et les crédits carbone, les divergences entre la façon dont les registres collectent et organisent les données peuvent rendre la comparaison difficile.† En outre, ces données ne sont pas toujours suffisamment détaillées pour permettre des évaluations indépendantes des caractéristiques de qualité du crédit carbone sur l'ensemble de leurs méthodologies carbone. Le prix peut indiquer la qualité des crédits carbone,<sup>22</sup> mais pas toujours en raison de la nature fragmentée et relativement opaque des VCM. Bien que certaines bourses‡ fournissent une indication des prix du crédit carbone, ceux-ci ne sont pas toujours accessibles publiquement et ne se désagrègent pas nécessairement entre différents types de crédit carbone ou ne représentent pas les prix entre les VCM.

Le développement de nouveaux outils et l'accès à plus d'informations, telles que les données au niveau du crédit, permettraient d'accroître la transparence au niveau de l'offre et de générer des prix plus élevés pour les fonctionnalités de qualité. Par exemple, le Groupe de travail sur l'intensification des marchés volontaires du carbone (TSVCM) a identifié des préoccupations concernant la qualité du crédit carbone comme

étant la clé de l'hésitation des acheteurs à s'engager sur les marchés du carbone<sup>23</sup> et développe un ensemble de Principes fondamentaux du carbone pour étiqueter les crédits carbone qui respectent des critères et attributs de qualité spécifiques. La VCMI continuera de s'engager, de collaborer et de surveiller les activités du TSVCM sur l'intégrité et la gouvernance côté approvisionnement.

\* Par exemple, le Registre Verra, le Registre Gold Standard, le Registre de réserve d'action climatique, le Registre américain du carbone, le Mécanisme de développement propre et le Plan Vivo.

† La Banque mondiale et HIS Markit collaborent pour développer un méta-registre qui a l'intention de consolider les données à travers les registres.

‡ Par exemple, les contrats au comptant et à terme GEO peuvent être négociés sur la bourse de CBL. Chaque contrat GEO correspond à un tonnage de compensation de CO<sub>2</sub>e, permettant ainsi la découverte des prix sur le marché volontaire.

### **Renforcement des capacités visant à soutenir l'accès côté approvisionnement**

Une forte capacité technique et institutionnelle entre les entités impliquées dans les VCM est une exigence clé et un catalyseur pour générer un pipeline de crédits carbone de haute qualité. Bien que l'initiative VCMI reconnaisse que ce n'est pas la seule exigence, elle cherchera à se concentrer et à soutenir les efforts de renforcement des capacités. Ceci est en reconnaissance de l'importance de relier un dialogue sur la demande volontaire d'intégrité élevée avec des contextes côté offre.

Pour aider les pays à s'engager stratégiquement dans les VCM, l'initiative VCMI travaillera avec les parties prenantes du pays pour développer une série initiale de stratégies d'accès aux VCM. Ces stratégies d'accès VCM visent à soutenir les pays dans leurs efforts pour maximiser leur retour sur investissement qui seront nécessaires pour générer un approvisionnement de haute intégrité (c.-à-d. réductions et éliminations d'émissions qui sont alignées sur les stratégies climatiques nationales, contribuent à – et vont au-delà – des CDN, et soutiennent l'action climatique mondiale globale). Les stratégies d'accès VCM viseront à identifier les acheteurs de haute intégrité afin que les pays et leurs partenaires potentiels du secteur privé puissent conclure des partenariats efficaces et constructifs pour identifier et accélérer les achats de crédits carbone de haute intégrité par le biais de VCM et faciliter les partenariats multipartites par la COP26 et au-delà.

En bref, les stratégies d'accès VCM développées sous les auspices de l'initiative VCMI identifieront les opportunités d'accès à l'investissement direct dans des mesures d'atténuation spécifiques aux pays, en alignant les flux financiers des VCM sur la politique climatique nationale et les priorités financières. Ces stratégies prendront en compte les expériences antérieures des pays et les circonstances particulières, y compris les mécanismes et infrastructures existants de financement du carbone.

Un portefeuille initial de stratégies d'accès VCM sera développé avec un éventail diversifié de pays qui illustrent différentes approches. Certains d'entre eux viseront à faciliter l'engagement des pays forestiers avec les VCM ; d'autres viseront d'autres types de réductions et d'éliminations d'émissions.

L'initiative VCMI engagera également un groupe de pays qui soutiennent les buts et objectifs de la VCMI. Ces pays offriront des perspectives stratégiques, des perspectives et des commentaires sur les questions pertinentes pour le travail de l'initiative VCMI.

## **VI.Principaux défis pour une comptabilité transparente**

### **Double comptage et risque réel ou perçu de « double demande »**

Éviter le « double comptage », c.-à-d. compter la même réduction d'émissions deux fois, est une exigence d'intégrité largement acceptée pour les VCM. Un concept connexe souvent associé au « double comptage » est celui de la double demande. Il existe des situations dans lesquelles à la fois le pays hôte où le crédit a été généré et la société acheteuse utilisent la réduction ou l'élimination des émissions représentées par le crédit carbone. Par exemple, le pays hôte peut les signaler comme appartenant à une action gouvernementale, tandis que l'entreprise utilise la même réduction ou le même retrait d'émissions pour faire des demandes sur sa performance climatique. C'est ce qu'on appelle la « double demande » et cela peut avoir un impact sur le caractère unique de la demande, et il existe des préoccupations concernant la double demande pour l'intégrité des VCM.

La double demande n'entraîne pas de double comptage des réductions d'émissions de GES en vertu de l'Accord de Paris, tant qu'un seul pays considère qu'une réduction ou suppression d'émissions pertinente a eu lieu sur son territoire à un moment donné, y compris après tout transfert international. Dans le contexte du transfert international de réductions ou d'éliminations d'émissions, telles que celles envisagées en vertu de l'Article 6 de l'Accord de Paris, le pays d'accueil procéderait à un « ajustement correspondant » à ses propres comptes pour s'assurer qu'il ne comptait plus la réduction, qui était maintenant utilisée par le pays acquéreur. Dans le contexte des VCM, le pays hôte compterait la réduction ou l'élimination des émissions de GES.

Lorsqu'il s'agit des mérites globaux des ajustements correspondants pour les VCM, il y a un débat sur le fait qu'ils augmenteraient les efforts d'atténuation globaux et entraîneraient un bénéfice climatique net. Ceux qui sont en faveur de l'application des ajustements correspondants dans les VCM soutiennent qu'ils augmentent la crédibilité des transactions VCM, par exemple, en gérant le risque réel ou perçu de double demande.

Ces points de vue sont contrebalancés par des préoccupations selon lesquelles les demandes d'ajustements correspondants en vertu des VCM, ainsi que les exigences de capacité institutionnelle associées et la compréhension des implications pour les CDN, limiteraient les achats de VCM et les flux de financement privé.

Les questions et approches concernant l'application appropriée des ajustements correspondants dans les VCM dépendront donc non seulement des contextes d'achat et d'utilisation, mais également des considérations transitoires qui permettent la finalisation de l'Article 6 et le renforcement des capacités institutionnelles.

## VII.Principaux défis pour une demande d'intégrité élevée

### **Engagements crédibles de l'entreprise en matière de climat**

Les actionnaires et autres parties prenantes s'attendent de plus en plus à ce que les entreprises alignent leurs ambitions concernant leurs engagements privés en matière de climat sur les objectifs de température de l'Accord de Paris.\* Cela signifie d'abord donner la priorité aux réductions d'émissions de portées 1, 2 et 3, conformément à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et atteindre la « neutralité totale » d'ici 2050 ou plus tôt.†

### **Que signifient les émissions à neutralité totale ?**

Le GIEC définit la neutralité totale comme « la situation dans laquelle les émissions anthropiques des gaz à effet de serre sont compensées à l'échelle de la planète par les éliminations anthropiques au cours d'une période donnée ». L'Accord de Paris énonce la nécessité d'atteindre cet équilibre d'ici la deuxième moitié de ce siècle.

Le terme « neutralité totale » a agi comme un aimant pour les engagements volontaires en faveur du climat d'entreprise avec les entreprises, les villes et les investisseurs se précipitant pour faire des annonces avant la COP26 à Glasgow en novembre.<sup>28</sup> En même temps, les parties prenantes ont exprimé leur inquiétude concernant le manque de clarté de ces engagements, avec une confusion généralisée liée à l'écart dans leur calcul et leur communication. Par exemple, les engagements comprennent différentes sources d'émissions et gaz, différents champs d'application ou limites cibles, différents calendriers, différentes trajectoires de réduction des émissions et différentes approches de l'utilisation des crédits carbone.<sup>29</sup> Cela est en partie dû au fait qu'il n'existe pas de définition largement convenue de la neutralité totale au niveau de l'entité commerciale.

### **Le rôle des crédits carbone dans les engagements climatiques des entreprises**

Les engagements climatiques crédibles exigent des moyens clairs de « neutralité totale » et un rôle clair et légitime pour l'utilisation des crédits carbone dans le cadre des plans d'action climatiques d'entreprise qui alignent leurs activités sur la neutralité totale. L'impératif pour les réductions d'émissions globales et absolues à l'échelle mondiale, de maintenir 1,5 °C à portée de main, signifie nécessairement la fin de la compensation traditionnelle, où les crédits carbone sont achetés au lieu de réduire les émissions évitables dans la chaîne de valeur d'une entreprise [voir encadré 1 ci-dessous]. Il n'est plus suffisant ou légitime d'atteindre l'équivalence à long terme en contrebalançant les émissions avec des crédits carbone. Au lieu de cela, l'utilisation de crédits carbone doit être complémentaire à la réduction et doit être soigneusement gérée pour éviter de remplacer d'autres formes d'action publique et privée. Par conséquent, des propositions de méthodes différentes et plus nuancées d'utilisation des crédits carbone et des demandes associées émergent.

Par exemple, la SBTi a proposé une terminologie qui décrit l'utilisation des crédits carbone lorsqu'elle est utilisée en plus de la mise en place d'une voie de transition de neutralité totale scientifique comme suit :

— Le terme « compensation » désigne : (i) les efforts d'une entreprise pour prévenir, réduire ou éliminer les émissions en dehors de sa chaîne de valeur ; (ii) les entreprises dans tous les secteurs peuvent catalyser l'action dans les VCM dans le cadre d'un effort visant à contrebalancer les émissions non encore réduites alors qu'elles passent à un état d'émissions à neutralité totale ; et (iii) ces efforts ne doivent pas être comptabilisés dans le cadre des efforts de neutralité totale d'une entreprise.

— Le terme « neutralisation » fait référence : (i) aux efforts d'une entreprise (qui peuvent avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de sa chaîne de valeur) pour éliminer le carbone de l'atmosphère afin de contrebalancer les émissions résiduelles qui ne sont pas réalisables à réduire ; et (ii) ces efforts de neutralisation pourraient être comptabilisés dans le cadre des efforts de neutralité totale d'une entreprise lorsqu'ils approchent leur date de neutralité totale.‡

La diversité des utilisations possibles, des demandes, des contextes, des attributs du crédit carbone, des voies de décarbonisation sectorielles et des combinaisons dans ces dernières signifie qu'il est peu probable qu'il y ait (et ne devrait pas nécessairement y avoir) une approche unique pour les VCM à haute intégrité, en particulier à court terme. Mais des garde-fous d'intégrité communs, la transparence et les mécanismes d'assurance sont essentiels. Cela fournit la base d'un changement dans le rôle que les VCM peuvent jouer pour accélérer une action climatique crédible et c'est là que VCMI cherchera à développer des solutions communes pour promouvoir des VCM prospères, fiables et percutantes, en commençant par mettre l'accent sur la promotion de demandes transparentes.

\* Voir, par exemple, les fondations publiées par l'initiative Science Based Targets : <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf> et les commentaires du WRI : <https://wri.org/insights/corporate-financing-nature-based-solutions-what-next>

† TSVCM, CPLC, SBTi, etc.

‡ Il convient de noter que la neutralisation ne nécessite pas nécessairement l'achat de crédits carbone, car les émissions peuvent être directement neutralisées par une entreprise et comptabilisées comme des éliminations de portée 1.

## **Encadré 1 : Compensation « traditionnelle » : Contexte**

L'une des premières transactions de carbone a été négociée en 1989, mais la compensation n'a eu lieu qu'avec les mécanismes flexibles du protocole de Kyoto, en particulier le mécanisme de développement propre, qui a enregistré son premier projet en 2004. Les marchés du carbone de conformité qui incluaient l'utilisation de « compensations » ont été, à différents degrés, développés au niveau régional, avec le système européen d'échange de quotas d'émissions, ainsi qu'aux niveaux national et sous-national, comme au Canada et en Californie, au cours des années 2000.

En parallèle, bien qu'à un rythme plus lent et à une échelle plus réduite, les VCM ont augmenté. Différentes normes privées sur le carbone ont émergé dans les années 2000, telles que la Réserve d'action climatique, la Norme Gold, la Norme sur le carbone vérifié et le Registre américain du carbone. En achetant volontairement des crédits carbone enregistrés en vertu de ces normes, les entreprises, les particuliers et les ONG ont pu contrebalancer une partie de leur empreinte carbone. Sur les marchés réglementés, la compensation a été utilisée pour revendiquer la conformité aux obligations obligatoires de réduction des GES, alors que dans les VCM, la compensation a principalement été utilisée pour revendiquer la neutralité carbone pour une année d'exploitation, d'événement ou de produit particulière.

L'intention d'utiliser un crédit carbone comme compensation est qu'il peut permettre d'atteindre des résultats environnementaux « équivalents » de manière rentable et de fournir des financements là où cela est le plus souvent nécessaire. De plus, certains types de crédits carbone utilisés pour la compensation peuvent soutenir les bénéfices communs environnementaux et sociaux, en particulier ceux générés par les solutions basées sur la nature (SBN).

Malgré ces avantages, le rôle de la compensation pour fournir des solutions environnementales est clairement limité. Il existe des préoccupations concernant le simple fait de contrebalancer les émissions, ce qui peut potentiellement entraîner un désavantage pour les réductions d'émissions réelles et régulières dans les limites de l'entreprise. Le risque majeur a toujours été que la compensation se transformerait en une licence bon marché pour les entreprises afin de continuer à polluer et à retarder leurs propres réductions de GES.

## **VIII. Proposition préliminaire pour la catégorisation et l'utilisation des demandes liées à VCM**

### **La nécessité de demandes claires et transparentes**

Aujourd'hui, des milliers d'entreprises font une variété de demandes associées à leurs achats de crédits carbone, à leurs performances actuelles en matière d'émissions de GES et à leurs engagements climatiques futurs.\* Cette prolifération des demandes liées au crédit carbone s'accompagne d'un assortiment d'utilisations différentes (décaler, compenser, neutraliser, introniser et financer une contribution supplémentaire à l'atténuation) ainsi que des concepts, y compris carbone neutre, climat neutre, neutralité totale, carbone négatif et climat positif. Le manque de transparence a entraîné une confiance limitée du public dans les demandes des entreprises pour plusieurs raisons :

**Précision** : Souvent, les allégations sont formulées avec un langage vague ou imprécis. Même les termes les plus couramment employés, tels que neutralité totale et carbone neutre, sont utilisés par différentes entreprises pour signifier différentes choses et représenter différentes actions. Cela crée de la confusion sur ce qu'une entreprise revendique exactement et laisse de la place à une mauvaise interprétation, même lorsqu'il n'y a aucune intention de tromper les actionnaires, les investisseurs ou les consommateurs. En outre, il n'existe pas de cadre clair pour comprendre quelles

demandes impliquent une action climatique plus ou moins importante. Cette section du rapport de consultation est un point de départ pour le développement d'une catégorisation et d'une typologie commune des allégations d'intégrité élevée qui aideraient à résoudre ce problème.

Transparence : Les activités, les intrants ou les processus sur lesquels reposent les demandes, y compris la nature des crédits carbone achetés qui constituent la base de la demande, sont souvent internes aux opérations d'une entreprise et sont largement non observables par les personnes extérieures. Les entreprises ne divulguent pas toujours leur utilisation des crédits carbone. En outre, il n'existe pas de mécanisme commun pour comprendre la qualité des crédits carbone qui ont été utilisés pour appuyer ces demandes. Alors qu'un certain nombre d'initiatives de divulgation liées au climat émergent pour faire la lumière sur les stratégies climatiques des entreprises, la qualité, la cohérence, l'exhaustivité et la granularité des informations fournies demeurent inégales.

Assurance : L'absence d'assurance solide ou indépendante peut permettre aux entreprises de déguiser ou de surestimer stratégiquement leurs performances climatiques pour les gains de réputation et la part de marché, une approche qui a été baptisée « lavage écologique ».

Mais cela ne signifie pas que les entreprises doivent s'abstenir de s'engager dans des VCM. Au contraire, les VCM offrent une opportunité précieuse de contribuer à l'atténuation du changement climatique mondial. Si les crédits carbone achetés sont réels et vérifiables, cela peut fournir un financement essentiel pour l'atténuation du changement climatique et promouvoir des partenariats internationaux et intersectoriels.

Pour maximiser pleinement ce potentiel, il est important que toutes les demandes faites sur la base de l'engagement dans les VCM reflètent avec précision la nature de l'engagement. Il est essentiel que les entreprises n'utilisent pas de crédits carbone pour faire des demandes qui induiraient leurs parties prenantes, y compris les investisseurs et les clients, à penser que l'organisation prend des mesures d'atténuation plus ambitieuses qu'elles ne le sont en réalité. En outre, l'éventail des demandes doit être clairement structuré en fonction de leur impact potentiel sur le climat et de leur exactitude dans l'encadrement de l'utilisation des crédits carbone, y compris ce qui est requis d'une entreprise pour justifier chaque demande. Enfin, les données sous-jacentes à ces demandes doivent être divulguées et, si possible, vérifiées de manière indépendante.

\* Environ un cinquième des 2 000 plus grandes sociétés cotées en bourse au monde, couvrant plus de 60 % des émissions mondiales et représentant 14 billions USD de ventes, se sont engagées à atteindre un objectif d'émissions « neutralité totale ». Cliquez ici pour plus d'informations.

## **Demandes transparentes**

Étant donné la diversité des engagements climatiques des entreprises et les différentes façons dont les crédits carbone peuvent être revendiqués par rapport à ces engagements, il est important que les entreprises sachent exactement ce à quoi elles s'engagent et comment les communiquer de manière responsable. Un certain nombre de critères de qualité s'appliquent à toutes les demandes (voir encadré 2).

### **Encadré 2 : Critères des demandes transparentes**

Les demandes d'intégrité élevée qui se rapportent à l'achat volontaire de crédits carbone doivent répondre aux critères suivants :

- a) doivent être véridiques et exacts.
- b) doivent être clairs et pertinents pour leur public cible.
- c) doivent être étayées par des données objectives, transparentes et à jour.
- d) doivent éviter de surestimer les impacts environnementaux bénéfiques des activités.
- e) doivent éviter de créer une fausse impression ou de cacher des compromis.
- f) doivent faire référence à des actions ou réalisations volontaires qui vont au-delà de la conformité à la législation existante ou aux pratiques commerciales standard.

Au-delà de ces critères généraux, divers critères pourraient s'appliquer aux demandes liées au climat des entreprises, entraînant la catégorisation des demandes, que VCMI pourrait développer à l'avenir.

## **Demandes d'engagement et Demandes de réalisation**

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, les entreprises font une série d'allégations sur comment et pourquoi elles utilisent des crédits carbone. Les types de demandes que les entreprises peuvent légitimement faire sont fonction de l'objectif pour lequel les entreprises ont acheté des crédits carbone et de la manière dont les crédits carbone sont finalement intégrés et pris en compte dans les stratégies climatiques des entreprises et les voies de réduction des émissions.

Il existe de nombreuses façons de catégoriser les demandes, y compris de faire la distinction entre les demandes faites au niveau de l'entreprise et au niveau de la marque, du service ou du produit. Une autre façon de décrire et de catégoriser les demandes consiste à les organiser en fonction du moment auquel l'action ou le bénéfice sous-jacent à la demande est réalisé :

— Les demandes concernant ce qu'une société s'engage à faire, c'est-à-dire un engagement futur, sont appelées demandes d'engagement, comme atteindre la neutralité totale d'ici 2050.

— Les demandes concernant les changements apportés au statu quo, c.-à-d. ce qui a été réalisé, sont appelées des demandes de réalisation, telles que la demande d'être neutre en carbone aujourd'hui.

Les demandes d'engagement sont normalement communiquées dans les rapports de durabilité et les annonces aux médias des entreprises, tandis que les demandes de réalisation sont généralement faites par le biais de l'étiquetage, de la publicité ou d'autres documents promotionnels (voir Figure 2).

Les demandes d'engagement communiquent un objectif climatique de l'entreprise – généralement une intention de réduire les émissions au sein de la chaîne de valeur d'une entreprise et/ou d'équilibrer les émissions non réduites de la chaîne de valeur – d'ici une certaine année à moyen et long terme. Ces demandes sont, par définition, de nature ambitieuse et transmettent souvent l'intention de poursuivre une trajectoire de décarbonisation définie pour atteindre l'objectif annoncé.

Les demandes d'engagement font référence à un engagement visant à atteindre un objectif de carbone ou de respect du climat au fil du temps, tel qu'un objectif de neutralité totale fondé sur la science ou un objectif de neutralité carbone futur. L'engagement en question peut impliquer d'établir une voie pour réduire les émissions au sein de la chaîne de valeur d'une entreprise, et/ou une intention d'équilibrer les émissions non réduites de la chaîne de valeur avec les crédits carbone à une date ultérieure.

## **Figure 2 : Aperçu des demandes d'engagement et de réalisation**

PROMESSES ET REPRÉSENTATIONS DES PARTIES PRENANTES ET CONSOMMATEURS INSTITUTIONNELS Le crédit carbone est utilisé par une entreprise pour compenser ou compenser les émissions au niveau de l'organisation ou du produit.

### **1. DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Nature - Communique l'intention d'atteindre un objectif climatique particulier d'ici une certaine année à moyen et long terme. Inspirant par nature.

Public principal - La communauté internationale dans son ensemble, y compris les investisseurs, actionnaires, consommateurs et organisations de la société civile.

Exemples de demandes - Engagement de neutralité totale 2040, engagement de neutralité carbone 2030.

## 2. DEMANDE DE RÉALISATION

Nature - Met en surbrillance une entité ou un attribut climatique qui a déjà été mesuré et obtenu. Communique une déclaration de fait.

Public principal - Consommateurs et investisseurs.

Exemples de demandes - Entreprise neutre en carbone, café neutre en carbone.

Alors que certaines entreprises peuvent choisir de ne faire qu'un seul type de demande concernant leur interaction avec le VCM, d'autres peuvent souhaiter faire des demandes de réalisation et d'engagement à différents moments dans leur voie d'émissions.

**Tableau 1 : Exemples de demandes d'engagement**

Engagement	Demande
<b>Devenir une société à neutralité totale à partir d'une certaine année</b>	<p>Nous annonçons notre plan visant à réduire nos émissions de GES de moitié d'ici 2030 et à atteindre la neutralité totale d'ici 2050.</p> <p>Notre engagement est d'être à neutralité totale d'ici 2050, alors même que l'entreprise continue de croître. Cet engagement a été guidé et validé par un tiers et se rapporte aux objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris.</p>
<b>Devenir neutre en carbone avant une certaine année</b>	<p>Nous nous engageons à atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris, et nous visons à devenir une organisation neutre en carbone d'ici 2050.</p> <p>L'ensemble de notre groupe deviendra neutre en carbone d'ici 2050, y compris les véhicules, les bureaux, les usines et les processus.</p>
<b>Pour exploiter sans carbone avant une certaine année</b>	<p>Nous nous engageons à exploiter l'énergie sans carbone d'ici 2030.</p>

Selon un consensus émergent (en particulier misé par le SBTi) pour atteindre la neutralité totale, les entreprises doivent aligner l'ambition de leurs objectifs privés sur l'objectif de température de l'Accord de Paris. Cela se traduit par une réduction des émissions de leur chaîne de valeur à un taux spécifique et à une date précise, avec des objectifs intermédiaires qui forment ensemble la « voie de réduction vers une neutralité totale », ayant pour objectif ultime la suppression de toutes les émissions résiduelles d'ici le milieu du siècle (ou même avant pour des objectifs plus ambitieux). VCMi encourage les entreprises à aller plus loin que

cela, en achetant des crédits carbone supplémentaires en reconnaissance de leurs émissions non réduites actuelles et futures prévues et/ou des émissions historiques.

Les demandes de réalisation sont des affirmations faites par des entreprises selon lesquelles leurs produits présentent déjà certains attributs climatiques, ou que leur entreprise (ou des marques spécifiques) a déjà atteint un objectif ou une ambition climatique spécifique. Les demandes de réalisation pertinentes de VCM définissent un climat positif ou la performance carbone d'un produit, service, événement, marque ou entreprise. La demande la plus courante de réalisation de crédit carbone est celle de la « neutralité carbone » ou de la « neutralité climatique » faite au point de vente des produits, ou en relation avec des marques ou des entreprises spécifiques étant aujourd'hui « carbone » ou « climat neutre ».36

Les demandes de réalisation font référence aux demandes adressées aux consommateurs faites par les entreprises au point de vente à l'aide d'étiquettes et de matériel promotionnel pour indiquer qu'un produit, une marque ou l'ensemble de l'organisation a atteint (ou a maintenu) la neutralité carbone ou climatique, ou que certains désignent le statut « climatique positif ».

**Tableau 2 : Exemples de demandes de réalisation**

<b>Niveau</b>	<b>Demande de réalisation</b>
<b>Produit</b>	<p>Notre entreprise fournit des produits neutres en carbone depuis 20XX.</p> <p>Cela est possible grâce aux réductions d'émissions et à l'achat de crédits carbone.</p> <p>La production de nos produits X et Y est devenue bilan carbone neutre.</p> <p>Nous annonçons qu'à partir d'aujourd'hui, des produits neutres en carbone seront disponibles sur nos marchés les plus importants.</p>
<b>Service</b>	<p>Nous fournissons de l'électricité 100 % sans carbone à nos clients.</p> <p>À partir de maintenant, le service que nous fournissons est neutre en carbone. Nous y sommes parvenus en optimisant nos processus internes et en achetant suffisamment de crédits carbone pour compenser les émissions inévitables.</p>
<b>Organisation</b>	<p>L'ensemble de notre organisation est devenue neutre en carbone en réduisant nos émissions, en fournissant de l'électricité renouvelable et en achetant des crédits carbone.</p>

VCMI propose qu'une demande de réalisation de « neutralité carbone/climatique » d'intégrité élevée soit faite parallèlement à un engagement de neutralité totale validé par le SBTi ou un programme équivalent (où l'entreprise est sur la bonne voie pour respecter cet engagement). Par exemple, les entreprises qui ont une voie valide vers la neutralité totale peuvent souhaiter faire une demande supplémentaire concernant leur ambition climatique alors qu'elles respectent déjà une « voie de neutralité totale », en soulignant qu'elles sont « sur la bonne voie » et qu'elles ont également compensé les émissions encore insatisfaites à ce moment-là. Les entreprises peuvent aller plus loin et surcompenser les émissions non réduites, ce qui les rend « positives au climat », tant qu'elles disposent également d'une voie de neutralité totale valide et qu'elles sont sur la bonne voie pour y parvenir.

En l'absence d'une voie de transition de neutralité totale valide (c.-à-d. SBTi ou équivalent), l'initiative VCMI encourage les entreprises à envisager d'autres demandes appropriées lors de l'achat de crédits carbone. En effet, il existe un risque qu'une demande de « neutralité carbone » oriente les parties prenantes à croire qu'une organisation a aligné son ambition sur les objectifs de température mondiaux convenus dans le cadre de l'Accord de Paris. VCMI propose qu'il devrait y avoir d'autres sociétés de demandes appropriées sans voies de transition de neutralité totale pour soutenir positivement les résultats du changement climatique par l'achat de crédits carbone et cherchera à développer davantage ces demandes.

Ces propositions sont présentées dans l'esprit de consultation, et avec la reconnaissance que différentes permutations et sous-catégories doivent être élaborées davantage. En particulier, il convient d'accorder une attention particulière aux entreprises qui veulent s'engager envers la neutralité totale, mais qui opèrent dans des secteurs pour lesquels une voie de neutralité totale crédible n'a pas encore été articulée. VCMI prévoit qu'il existe un espace pour une variété de demandes légitimes et crédibles sur le spectre de l'ambition et qu'elles devront prendre en compte une gamme d'attributs supplémentaires, tels que la couverture des émissions, les types de crédits carbone et tous les avantages communs, et, le cas échéant et en temps opportun, l'application appropriée des ajustements correspondants.

### **Contributions à l'atténuation**

À l'heure actuelle, la plupart des demandes d'engagement et de réalisation s'appuient sur les paiements pour le transfert des réductions et éliminations d'émissions vérifiées en tant que crédits carbone vers le compte de registre d'une société dans le but de contrebalancer<sup>37</sup> une partie de ses émissions.

Les entreprises peuvent également choisir d'effectuer des paiements pour financer ces réductions et éliminations d'émissions vérifiées, mais sans transfert en tant que crédits carbone sur le compte de registre de l'entreprise. Cela peut avoir pour but de soutenir un climat supplémentaire et/ou d'autres engagements des ODD sans prétendre à un effet de contrepoids sur les émissions de la société.

Ainsi, les demandes de « contribution d'atténuation » peuvent représenter un investissement dans des réductions ou éliminations d'émissions en dehors de la chaîne de valeur d'une entreprise sans nécessairement nécessiter un transfert de titre de crédit carbone.<sup>38</sup> Elles permettent aux entreprises de soutenir une action basée sur les résultats sans les exigences liées à l'utilisation de crédits carbone pour contrebalancer les émissions au sein de la chaîne de valeur d'une entreprise dans le cadre des demandes à neutralité totale.

Il existe différentes façons potentielles pour les entreprises de communiquer et de formuler une contribution d'atténuation dans les achats VCM (soit en tant qu'engagement, soit en tant que demande de réalisation). Par exemple, le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund, WWF) recommande, comme approche possible, que les entreprises mettent de côté un objectif de financement du climat d'entreprise et communiquent un engagement à « investir dans des efforts de décarbonation et de résilience au climat efficaces en dehors des limites de leur entreprise ».<sup>39</sup> Carbon Market Watch suggère qu'une approche de contribution pourrait également être définie comme une « contribution aux efforts des pays pour atteindre leurs objectifs climatiques en vertu de l'Accord de Paris ». Elle observe que, bien que cette façon d'encadrer puisse sembler moins attrayante pour les entreprises, elle peut promouvoir des liens plus forts entre les entreprises et les pays et donner plus de crédibilité aux engagements des entreprises.<sup>40</sup> Beaucoup ont soulevé des questions sur la demande potentielle ou l'« argumentation commerciale » pour les demandes de contribution d'atténuation.<sup>41</sup> D'autres travaux doivent être effectués pour évaluer le potentiel des demandes de contribution d'atténuation, y compris concernant la communication et les incitations.

## **IX. Assurance de l'intégrité des VCM**

Les VCM, qui sont volontaires, sont largement régies par le droit privé. Depuis plus de deux décennies, les « règles » qui forment la base de la création et de l'émission d'un « crédit carbone » valide (c.-à-d. une réduction ou une suppression des émissions qui est vérifiablement réelle et supplémentaire et qui a une valeur monétaire dans les VCM existants) ont été définies par un certain nombre de secteurs privés et d'entités à but non lucratif. Ces entités servent de système de gouvernance privée de facto pour les VCM.

Du côté de l'approvisionnement, les organismes de normalisation/de crédit carbone développent et approuvent des méthodologies auxquelles les développeurs du projet doivent adhérer si leur objectif est d'obtenir un « crédit carbone » de la part de cette entité. Plusieurs d'entre eux ont récemment été approuvés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour émettre des crédits carbone dans le cadre du Plan de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (PCRCAI). Il existe des organismes de vérification et de validation pour aider les développeurs de projet à évaluer si leurs projets sont conformes aux règles des normes pertinentes. Les entités d'établissement standard/de crédit carbone comprennent des mécanismes pour que les griefs soient soulevés et résolus, conformément aux

exigences de l'Organisation internationale de normalisation (International Standards Organization, ISO) pour ces organismes.

Beaucoup de ces entités de définition de normes/crédits de carbone développent leurs propres normes conformément aux procédures d'établissement de normes internationales qui sont définies et régies par l'ISO. Ces normes, protocoles, méthodologies et cadres de surveillance ont fourni la fonction d'assurance qualité sous-jacente des VCM au cours des 15 dernières années et plus.

Du côté de la demande, il existe peu, voire aucune norme du secteur privé qui fournit un mécanisme d'assurance pour déterminer la crédibilité de toute demande faite concernant l'utilisation volontaire des crédits carbone. L'ISO est en train d'élaborer une norme de « neutralité carbone » pour aller avec les autres normes internationales qu'elle a établies pour la gestion des GES et les activités connexes.<sup>42</sup> Ce processus devrait prendre au moins un an ou deux avant que la norme soit opérationnelle. Le SBTi est en train d'établir la première norme mondiale pour la définition d'objectifs de neutralité totale d'entreprise, mais n'a pas actuellement l'intention de développer des normes pour faire des demandes associées à la définition et/ou à la réalisation de ces objectifs.

Des directives supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les demandes liées au crédit carbone sont faites de manière responsable, en empêchant le lavage de l'environnement et en s'assurant que les entreprises méritent effectivement ces demandes. Il existe différents modèles d'assurance privée possibles pour garantir l'exactitude des demandes d'engagement et de réalisation. De plus, il existe des modèles d'assurance publique (c.-à-d. lois et réglementations existantes ou nouvelles) qui peuvent et doivent être pris en compte, en particulier ceux liés à la « publicité véridique » et à la prévention de l'écoblanchiment. Cependant, ces mécanismes d'assurance publique prendront du temps pour se développer et s'appliquer à cet espace complexe et en évolution rapide. Ainsi, l'initiative VCMI introduit un cadre pour analyser les avantages et les inconvénients d'un éventail de modèles d'assurance privée provisoires allant de modèles décentralisés (ou basés sur des principes) à des modèles plus centralisés (ou basés sur des règles). Le Tableau 3 fournit un résumé de ces modèles d'assurance.

Un modèle basé sur des principes se concentrerait sur le développement de critères de haut niveau, recommandant uniquement de larges ensembles d'actions pour aligner les demandes d'engagement avec les actions prises par les entreprises. Cela est souvent mis en œuvre comme un modèle moins centralisé, laissant une plus grande discrétion pour l'interprétation des principes et des recommandations dans les différents contextes. Un modèle basé sur des principes peut s'adresser aux entreprises qui font des demandes d'engagement ou aux organismes de normalisation guidant les entreprises dans leurs actions VCM et dans la définition et la réalisation de leurs objectifs climatiques.

À l'autre extrémité du spectre, un système basé sur des règles garantirait que des règles plus détaillées et normatives soient développées pour l'application des principes

et critères convenus. Cette option est semblable à la conception d'une norme indépendante, comprenant non seulement un ensemble de règles, mais également un système de validation et de recherche de faits pour vérifier les demandes d'engagement et s'assurer qu'elles sont entièrement cohérentes avec les actions proposées et mises en œuvre par les entreprises. Cette option plus centralisée a tendance à laisser peu d'espace pour des interprétations différentes. Il est donc plus probable d'éviter le blanchiment de l'environnement et les affirmations trompeuses, tout en promouvant et en encourageant ces affirmations sous-tendues par des actions plus ambitieuses.

Cependant, une norme entièrement couverte nécessite également beaucoup plus de temps et d'efforts pour être développée. Elle peut également chevaucher les fonctions d'assurance qui pourraient être entreprises plus efficacement par d'autres normes existantes.

**Tableau 3 : Proposé de larges options pour les modèles d'assurance**

MODÈLES D'ASSURANCE D'INTÉGRITÉ

<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Basé sur des principes (Décentralisé)</b>	<b>Modèle hybride</b>	<b>Basé sur des règles (Centralisé)</b>
<b>Description</b>	Basé sur des principes et critères généraux. Moins centralisé et avec plus d'espace pour l'interprétation/l'application.	Les principes et les critères sont développés et affinés plus avant via un code de bonnes pratiques. Si souhaité, un tiers peut être engagé pour fournir une vérification indépendante des demandes d'engagement.	Basé sur un ensemble concret de règles et un système de vérification pour s'assurer que les demandes d'engagement sont encadrées de manière cohérente. Comme pour une norme à part entière.
<b>Entités couvertes</b>	Entreprises et/ou organismes de normalisation	Entreprises et/ou organismes de normalisation	Entreprises
<b>Adhésion</b>	Multipartite	Multipartite	
<b>Exemples suivant des</b>			Peut être multipartite ou non

<b>approches similaires</b>	Mobilisation des marchés volontaires du carbone d'EDF	ISEAL ou les principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact (organisés par la SFI)	Certification par la Table ronde sur l'huile de palme durable (Round Table on Sustainable Palm Oil, RSPO) ou la Table ronde sur l'Association responsable du soja (Round Table on Responsible Soy Association, RTRS)
-----------------------------	---	---	--

Au milieu de ce spectre d'assurance se trouve une approche hybride, dans laquelle les principes et les critères sont suivis par des directives supplémentaires (par ex., un code des meilleures pratiques qui est largement consulté, affiné et publié régulièrement (comme tous les trois ans)). Cette option peut fournir une plus grande certitude dans l'application souhaitée des principes et des critères, tout en s'éloignant de devenir une autre norme à observer par les entreprises. L'affinement des critères et de la publication à intervalles réguliers garantirait que les directives restent pertinentes et cohérentes avec l'évolution des VCM et les concepts techniques et terminologies clés. Si, plus tard, un besoin est identifié pour assurer une plus grande centralisation, un tiers pourrait être désigné pour vérifier de manière indépendante le cadrage des demandes d'engagement conformément aux directives fournies.

Une autre considération clé, tant du côté de la demande que de l'offre, est la nécessité d'assurer la complémentarité entre les VCM et le mécanisme réglementé basé sur le marché, et d'autres formes de réglementation climatique. Les interactions entre les marchés volontaires et réglementés sont de plus en plus fréquentes. Par exemple, certaines interactions existantes entre les VCM et les mécanismes de marché basés sur la conformité comprennent :

— Le Mécanisme de développement propre contient un organisme formel, opérant en vertu du droit international, avec la responsabilité d'approuver des projets individuels pour générer des « réductions d'émissions certifiées » (Certified Emissions Reductions, CER). Les CER peuvent être achetés volontairement pour atteindre des objectifs climatiques auto-imposés.

— Dans le cadre de PCRCAI, certains types de normes et de méthodologies volontaires de crédit carbone ont été approuvés comme pouvant être utilisés par les compagnies aériennes pour remplir leurs obligations de conformité.<sup>43</sup>

— Au niveau national, le système d'échange de quotas d'émissions (ETS) de la Californie permet aux entreprises d'utiliser des crédits carbone certifiés par certaines entités d'établissement de normes volontaires/de crédit carbone pour contribuer à leurs obligations.

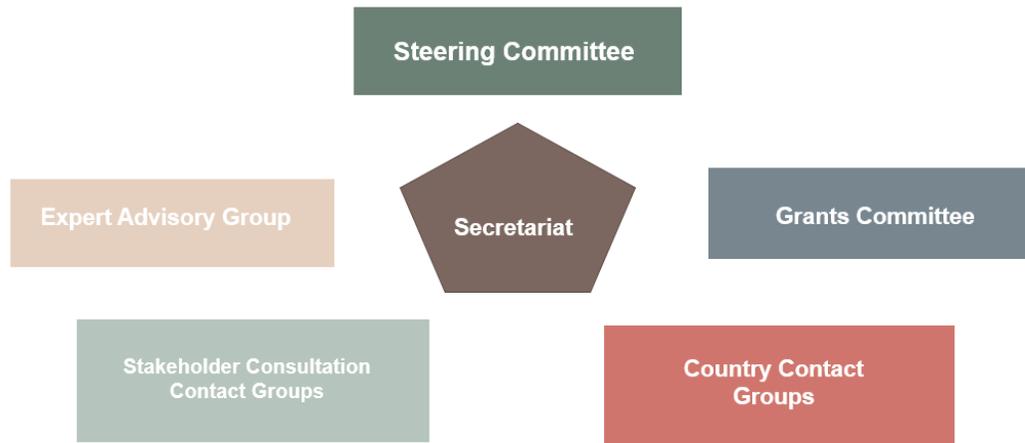
— Colombia emploie un mécanisme de neutralité carbone dans le cadre de sa taxe carbone, qui permet aux entreprises de réduire leurs charges fiscales en achetant des crédits carbone auprès de projets nationaux de conservation et de restauration qui sont certifiés par des entités d'établissement de normes privées/de crédit carbone prédésignées. Une partie des recettes fiscales est également utilisée pour investir dans des solutions basées sur la nature.<sup>45</sup>

À mesure que les VCM continuent de croître et d'évoluer, une plus grande assurance sera nécessaire. Une supervision indépendante supplémentaire permettrait d'établir et de garantir la confiance sur le marché à court, moyen et long terme. Cet objectif nécessitera une prise en compte attentive de l'assurance qualité et des systèmes et dispositions d'assurance du secteur privé et public.

## **X. Prochaines étapes et priorités futures**

À partir de juillet 2021, l'initiative VCMI sera dirigée par un Comité de pilotage. Le Comité de pilotage déterminera l'orientation stratégique de l'initiative VCMI en fonction des commentaires des parties prenantes. Le Comité servira également d'organe décisionnel de haut niveau de l'initiative VCMI. Il sera soutenu par un Groupe consultatif d'experts et un Secrétariat (voir Figure 3).

**Figure 3 : Cadre de gouvernance VCM**



Comité de pilotage

Groupe consultatif d'experts

Secrétariat

Comité des subventions

Groupes de contact pour la consultation des parties prenantes

Groupes de contact pays

Dans ce cadre, l'initiative VCMI poursuivra plusieurs domaines de travail supplémentaire en partenariat avec d'autres initiatives, notamment :

1. Développer des directives de haute intégrité côté demande pour les VCM, y compris sur les demandes d'entreprise en s'engageant et en s'alignant, le cas échéant, sur les initiatives d'intégrité côté offre.
2. Soutenir les outils de transparence « de bout en bout » pour permettre une supervision efficace et le développement d'accords d'assurance privés/publics d'intégrité de VCM « adaptés à l'objectif ».
3. Soutenir l'engagement stratégique des pays pour promouvoir l'accès à des VCM de haute intégrité et développer des partenariats entre les pays pour aider à façonner des VCM de haute intégrité à la fois nationales et mondiales.

Tous les autres domaines de travail supplémentaires seront élaborés par le Comité de pilotage.

## **Figure 4 : Chronologie indicative de l'initiative VCMI**

Mars 2021 - Établissement de l'Initiative VCMI

Mars – juin 2021 - Phase de création (recherche documentaire, cartographie des parties prenantes, entretiens et analyse, rédaction de rapport)

Juillet 2021 - Lancement du rapport de consultation

Juillet – octobre 2021 - Phase de consultation et d'affinement

Novembre - Communications autour de la COP26

Post-COP26 - Phase de consolidation et de mise en œuvre

Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs commentaires sur le rapport de consultation d'ici le 15 septembre 2021. Veuillez consulter notre Centre de consultation pour plus de détails.

## **XI. Annexe A : Glossaire des termes clés**

### **TERME-DÉFINITION**

Réduction

Mesures prises par les entreprises pour prévenir, réduire ou éliminer les sources d'émissions de GES au sein de leurs chaînes de valeur.<sup>1</sup>

Complémentaire

Une caractéristique clé des crédits carbone, garantissant que les émissions de carbone sont inférieures à celles estimées si le projet n'avait pas été mis en œuvre.<sup>2</sup>

Article 6

Les mécanismes de coopération volontaire qui aideront les gouvernements à mettre en œuvre leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. Ils comprennent les résultats d'atténuation transférés à l'international (ITMO) entre les gouvernements, un marché international du carbone et l'utilisation d'aide au développement.<sup>3</sup> Le règlement de l'Article 6 est la seule partie de l'Accord qui doit encore être finalisée ; l'éligibilité des unités forestières est une question ouverte.

Émissions évitées

Réductions des émissions qui se produisent en dehors du cycle de vie ou de la chaîne de valeur d'un produit, mais à la suite de l'utilisation de ce produit. Les émissions évitées sont une métrique relative estimée en comparant les impacts climatiques d'un

produit, d'une activité ou d'un service donnés par rapport aux impacts climatiques d'un produit, d'une activité ou d'un service de référence.<sup>4</sup>

## Référence

Le scénario d'activité habituelle par rapport auquel l'activité d'atténuation est comparée. La référence doit être robuste et réaliste. Elle comporte le risque d'être gonflé pour générer plus de crédits.<sup>5</sup>

## Annulation d'un crédit carbone

Les définitions de l'annulation et du retrait varient selon les normes et les programmes carbone. Aux fins de ce travail, l'annulation fait référence à une situation dans laquelle le crédit carbone est mis hors circulation sans être utilisé pour un objectif particulier de neutralité carbone ou de réduction des GES. D'autre part, la retraite fait référence à une situation dans laquelle le crédit carbone est directement utilisé pour atteindre un objectif de neutralité carbone ou de réduction des GES. Voir également la définition de la mise hors service d'un crédit carbone ci-dessous.

## Crédit carbone

Unité d'émissions émise par un programme de crédit carbone et qui représente une réduction des émissions ou une élimination des gaz à effet de serre. Les crédits carbone sont sérialisés, émis, suivis et annulés de manière unique au moyen d'un registre électronique.<sup>6</sup>

## Élimination du dioxyde de carbone/Élimination des gaz à effet de serre

L'élimination du dioxyde de carbone (EDC) fait référence au processus d'élimination du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Puisqu'il s'agit de l'opposé des émissions, les pratiques ou les technologies qui éliminent le CO<sub>2</sub> sont souvent décrites comme produisant des « émissions négatives ». Le processus est parfois appelé plus largement élimination des gaz à effet de serre (EGES) s'il implique l'élimination de gaz autres que le CO<sub>2</sub>.

Il existe deux principaux types de EDC : soit améliorer les processus naturels existants qui éliminent le carbone de l'atmosphère (par ex. en augmentant son élimination par les arbres, le sol ou d'autres « éviers de carbone ») soit utiliser des processus chimiques pour, par exemple, capturer le CO<sub>2</sub> directement à partir de l'air ambiant et le stocker ailleurs (par ex., souterrain). Toutes les méthodes EDC sont à différents stades de développement et certaines sont plus conceptuelles que d'autres, car elles n'ont pas été testées à grande échelle.<sup>7</sup>

## Neutralité carbone

Dans le contexte mondial, la neutralité carbone est la même que les émissions à neutralité totale de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui sont atteintes lorsque les émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> sont équilibrées à l'échelle mondiale par des éliminations anthropiques de CO<sub>2</sub> sur une période spécifiée.<sup>8</sup> Mais dans le contexte sous-mondial,

les entreprises peuvent atteindre la neutralité carbone par l'achat de crédits carbone provenant d'activités qui réduisent, évitent ou capturent temporairement des GES équivalents au volume de CO<sub>2</sub>.<sup>9</sup>

## Compensation carbone

Une compensation carbone fait largement référence à une réduction des émissions de GES ou à une augmentation du stockage du carbone (par ex., par la restauration des terres ou la plantation d'arbres), qui est utilisée pour compenser les émissions qui se produisent ailleurs. Un crédit carbone utilisé à des fins de compensation est un instrument transférable certifié par des gouvernements ou des organismes de certification indépendants pour représenter une réduction des émissions d'une tonne métrique de CO<sub>2</sub> ou d'une quantité équivalente d'autres GES.<sup>10</sup> La VCMI recommande d'éviter la confusion des crédits compensatoires et des crédits carbone, car les crédits carbone peuvent être utilisés à des fins autres que la compensation, et les crédits compensatoires peuvent être réalisés.

## Norme carbone / Définition de la norme carbone

Le terme norme carbone est souvent utilisé pour désigner une entité qui développe et promulgue des normes (c.-à-d. méthodologies, protocoles et exigences) qui doivent être respectées par les développeurs du projet et les validateurs tiers appliqués afin qu'un projet puisse être émis avec un crédit carbone. Dans ce rapport, nous avons essayé de faire la distinction entre l'entité, que nous appelons un organisme ou une entité de définition de normes carbone, et les normes qui sont promulguées par ces entités. Les organismes d'établissement de normes carbone sont également souvent appelés « entités de crédit carbone » en raison du fait qu'ils émettent et maintiennent un registre des crédits carbone qu'ils émettent.

## Rémunération

Résultats mesurables de l'atténuation du changement climatique, résultant d'actions en dehors de la chaîne de valeur d'une entreprise qui compensent les émissions qui restent incontestées dans la chaîne de valeur d'une entreprise.

## Marché de la conformité

Un marché pour les crédits d'émissions de carbone créés par la nécessité de se conformer à une loi réglementaire. Les marchés de la conformité comprennent les systèmes domestiques cap-and-trade<sup>11</sup> (par ex., le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne, le système cap-and-trade de Californie, la taxe carbone de Colombie) et les systèmes sectoriels (par ex., le Plan de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (PCRCAL)).

## Ajustement correspondant

Règle comptable pour s'assurer que lorsque les pays échangent des crédits carbone, le crédit est comptabilisé dans la contribution déterminée au niveau national de l'acheteur

en vertu de l'Accord de Paris et est déduit de la contribution déterminée au niveau national du vendeur.<sup>12</sup>

### Contrepoids

Il s'agit d'un terme utilisé par le World Resources Institute et l'initiative Science Based Targets dans divers documents.<sup>13, 14</sup> Dans un blog WRI publié par Andrew Steer et Craig Hanson en avril 2021, ils indiquent : « Nous proposons provisoirement un « contrepoids » en remplacement du mot « compensation ». Cette dernière implique un choix le moins coûteux ou une réduction équivalente de la part de l'émetteur, tandis que la première est destinée à capturer la notion de soutien volontaire à la décarbonisation en dehors de la chaîne de valeur d'un émetteur, afin de compléter la réduction agressive dans les propres émissions de portées 1, 2 et 3 de l'émetteur. Nous n'insistons pas sur ce terme spécifique : la terminologie est moins importante que la substance.<sup>15</sup>

### Décarbonisation

Mesures qui empêchent la libération des émissions de CO<sub>2</sub> associées à l'électricité, à l'industrie et au transport.

### Double comptage

Situation dans laquelle une seule réduction ou élimination des émissions de gaz à effet de serre est comptabilisée plus d'une fois pour parvenir à l'atténuation du changement climatique. Le double comptage peut se produire par double émission, double utilisation et/ou double demande.

### Double émission

Situation dans laquelle plus d'une unité d'émissions ou de crédit est émise pour les mêmes émissions ou réductions d'émissions. Cela entraîne un double comptage si plus d'une de ces unités d'émissions ou crédits est comptabilisée pour atteindre l'atténuation du changement climatique. Cela peut se produire, par exemple, lorsque le même projet est enregistré dans deux programmes carbone différents ou deux fois dans le même programme carbone. Cette situation peut entraîner une double émission si les programmes de carbone ne mettent pas en œuvre des contrôles appropriés pour garantir que, si un projet est enregistré avec plus d'un programme, les crédits de compensation sont annulés par un programme avant que les crédits de compensation ne soient émis par un autre programme pour les mêmes réductions ou éliminations d'émissions.

### Double utilisation

Une situation dans laquelle la même unité d'émissions ou le même crédit carbone est comptabilisé deux fois pour atteindre l'atténuation du changement climatique. Cela pourrait, par exemple, se produire si une entité utilise une seule unité d'émissions ou un crédit carbone pour remplir deux objectifs différents.

## Double demande

Situation dans laquelle la même réduction ou élimination d'émissions est revendiquée par deux entités différentes pour parvenir à une atténuation du changement climatique, par exemple, une fois par le pays dans lequel la réduction ou l'élimination d'émissions a lieu, et une fois par l'entité utilisant une unité d'émissions ou un crédit, par exemple un exploitant de compagnies aériennes en vertu de la PCRCAL.

## Secteurs difficiles à abattre

Secteurs économiques dont les coûts de réduction sont relativement plus élevés que le reste de l'économie. Il s'agit notamment des secteurs de l'industrie lourde (ciment, acier, produits chimiques) et du transport lourd (transport routier à usage intensif, transport maritime, aviation).

## Intronisation

Le terme « intronisation » a été utilisé pour désigner les efforts d'une entreprise pour prévenir, réduire ou supprimer les émissions au sein de sa propre chaîne d'approvisionnement, mais en dehors de ses limites opérationnelles.<sup>16</sup> L'initiative Science Based Targets considère que ces mesures d'intronisation sont distinctes des efforts de « neutralisation » ou de « compensation » de la chaîne d'approvisionnement, au lieu de proposer que les mesures d'intronisation soient directement prises dans le cadre des efforts de réduction des émissions à neutralité totale de la chaîne d'approvisionnement.<sup>17</sup>

En 2015, l'Alliance internationale pour la réduction et la compensation des émissions de carbone (International Carbon Reduction and Offset Alliance, ICROA) a défini ce projet comme « un projet de réduction de carbone, vérifié par une norme d'intronisation, qui se produit au sein de la chaîne d'approvisionnement ou des communautés de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise ». ICROA a également formulé trois meilleures pratiques dans l'utilisation de l'intronisation comme stratégie de gestion. Tout d'abord, pour prétendre inventer et comptabiliser les émissions réduites ou supprimées en conséquence, une entreprise doit investir financièrement dans le développement et la maintenance du projet d'intronisation. Ce projet peut être développé par la société, ses fournisseurs ou des organisations tierces. Deuxièmement, le projet d'investissement doit impliquer une activité de chaîne d'approvisionnement (c.-à-d. impliquant la production ou l'approvisionnement de matières premières, la transformation de produits ou le transport de produits) et la communauté de la chaîne d'approvisionnement (toutes les parties prenantes ayant un lien direct avec la chaîne d'approvisionnement). Enfin, les activités couvertes doivent générer des réductions d'émissions supplémentaires, uniques, mesurables et vérifiables.<sup>19</sup>

## Résultats d'atténuation transférables à l'international (Internationally Transferable Mitigation Outcomes, ITMO)

Crédits carbone fournis en vertu de l'Article 6 de l'Accord de Paris qui peuvent être transférés entre les pays comme moyen de respecter les Contributions déterminées au niveau national (CDN).<sup>20</sup>

### Approche juridictionnelle

Un ensemble de règles sous-nationales ou nationales pour créer des actifs carbone à partir des activités REDD+. Cela comprend une référence, un registre national ou infranational et des règles potentielles pour

### Approche juridictionnelle suite

échanger ou chercher des paiements pour obtenir des résultats. Traditionnellement, le financement basé sur les résultats pour REDD+ dépendait des configurations juridictionnelles.<sup>21</sup> Cela minimise le risque de fuite, les lignes de base gonflées et le double comptage.

### Fuite

Une fuite se produit lorsqu'un projet de compensation carbone déplace les activités de création d'émissions à l'extérieur des limites du projet, plutôt que de les arrêter en termes réels.<sup>22</sup>

### Contribution à l'atténuation

Approche dans laquelle les entreprises contribuent financièrement à une activité de réduction ou d'élimination des émissions ou achètent des crédits carbone dans le but de contribuer à l'atténuation du changement climatique en dehors de leur chaîne de valeur. Ces contributions ou achats peuvent ou non être utilisés à des fins de compensation. S'ils sont utilisés à des fins de compensation, il y a un débat important sur le fait qu'ils puissent être utilisés simultanément par le pays hôte pour atteindre son CDN (voir double comptage et double demande ci-dessus).

### Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Objectifs d'atténuation et d'adaptation climatiques définis par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris élaboré lors de la COP21 en 2015. Les CDN constituent un engagement de chaque pays à décrire leur plan climatique après 2020.<sup>23</sup>

### Solutions naturelles pour le climat

Les Solutions naturelles pour le climat (SNC) peuvent être considérées comme un sous-ensemble de solutions basées sur la nature, avec un accent particulier sur la lutte contre le changement climatique. Le terme SNC a été défini comme « conservation, restauration et/ou amélioration des actions de gestion des terres pour augmenter le

stockage du carbone et/ou éviter les émissions de gaz à effet de serre dans les forêts mondiales, les zones humides, les prairies et les terres agricoles ». <sup>24, 25</sup>

### Solutions basées sur la nature

Les Solutions basées sur la nature (SBN) sont des actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés qui répondent aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, en fournissant simultanément des avantages en termes de bien-être humain et de biodiversité.<sup>26</sup>

### Nature positive

Nature positive signifie arrêter et inverser la perte de nature d'ici 2030, mesurée à partir d'une référence de 2020. <sup>27</sup>

### Émissions négatives

Élimination des gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère par des activités humaines délibérées, c.-à-d. en plus de l'élimination qui se produirait par le biais des processus du cycle du carbone naturel.

### Nidement

L'intégration des projets de carbone forestier dans les programmes juridictionnels REDD+, tout en leur permettant de continuer à générer et à échanger des unités de carbone en dehors de la juridiction. Le marché du Pérou est un exemple de cette approche.<sup>28</sup>

### Émissions à neutralité totale de CO<sub>2</sub>

Les émissions à neutralité totale de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) sont atteintes lorsque les émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> sont équilibrées à l'échelle mondiale par des éliminations anthropiques de CO<sub>2</sub> sur une période spécifiée. Les émissions à neutralité totale de CO<sub>2</sub> sont également appelées neutralité carbone.<sup>29</sup>

### Émissions à neutralité totale

Les émissions à neutralité totale sont atteintes lorsque les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont équilibrées par des éliminations anthropiques sur une période spécifiée. Lorsque plusieurs gaz à effet de serre sont impliqués, la quantification d'émissions à neutralité totale dépend de la mesure climatique choisie pour comparer les émissions de différents gaz (telles que le potentiel de réchauffement climatique, le potentiel de changement de température mondiale et d'autres, ainsi que l'horizon temporel choisi).<sup>30</sup>

## Neutralisation

Mesures que les entreprises prennent pour éliminer le carbone de l'atmosphère afin de contrebalancer l'impact d'une source d'émissions, au sein de la chaîne de valeur de l'entreprise, qui reste inchangée.<sup>31</sup>

Ou neutraliser :

Définie par le Dictionnaire anglais d'Oxford comme « rendant (quelque chose) inefficace en appliquant une force ou un effet opposé ». En ce qui concerne l'arrêt de l'accumulation d'émissions dans l'atmosphère, la neutralisation des émissions non réduites ne peut se produire que par le biais d'émissions négatives.<sup>32</sup>

Pas de dépassement ou dépassement limité de 1,5 °C

Les voies sans dépassement décrites dans le rapport spécial 1,5 °C du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique (GIEC) sont : « Les voies qui restent en dessous du niveau de stabilisation (concentration, forçage ou température) pendant l'horizon temporel d'intérêt (par ex. jusqu'à 2100). »<sup>33</sup>

## Décalage/Compensation

L'acte de compenser ou d'annuler toutes ou une partie des émissions de GES libérées dans l'atmosphère par des investissements dans des activités qui réduisent ou suppriment une quantité équivalente d'émissions de GES et qui sont situées en dehors des limites de l'organisation ou d'un système de produits particulier. Ces investissements sont souvent sous la forme d'achat d'un crédit carbone. La compensation est effectuée par l'achat et la suppression d'une quantité de crédits carbone équivalente au volume des émissions de GES qui est compensé.<sup>34, 35</sup>

## Compensation en tant que substitution

L'acte d'acheter des crédits carbone à utiliser comme substitut à la réduction des émissions dans la chaîne de valeur sans avoir une voie de réduction vers la neutralité totale en place.

## Permanence

La capacité des émissions réduites à ne pas pénétrer à nouveau dans l'atmosphère. En termes pratiques, cela signifie donner à l'acheteur l'assurance que les réductions d'émissions déclarées ne seront pas inversées par un événement futur (par ex., que la forêt sera réduite).<sup>36</sup>

## Approche basée sur des projets pour REDD et REDD+

Les actifs carbone sont générés sur la base d'une base établie indépendamment. Les approches basées sur des projets sont considérées comme comportant un risque plus élevé de fuites, de permanence et de références gonflées. Des normes indépendantes,

telles que celles développées par Verra, Gold Standard ou Planet Vivo, ont développé des méthodologies de fuite et de permanence et les ont continuellement améliorées.

## REDD et REDD+

REDD fait référence à la réduction des émissions de déforestation et de dégradation des forêts ;<sup>37</sup> REDD+ fait référence à la réduction des émissions de déforestation et de dégradation des forêts, et à la conservation des stocks de carbone forestier, à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des stocks de carbone forestier.<sup>38</sup> En 2013, le cadre de Varsovie a été formalisé pour fournir des conseils aux pays développant des plans REDD+, des systèmes de surveillance, des références et des garanties. Ces directives ne sont pas destinées à guider les transactions.

## Absorptions (ou éliminations anthropiques)

Les éliminations anthropiques font référence au retrait des GES de l'atmosphère à la suite d'activités humaines délibérées. Ceux-ci comprennent l'amélioration des puits biologiques de CO<sub>2</sub> et l'utilisation de l'ingénierie chimique pour obtenir une élimination et un stockage à long terme.<sup>39</sup>

## Voies de concentration représentatives (VCR)

Les scénarios qui comprennent des séries chronologiques d'émissions et de concentrations de la suite complète de gaz à effet de serre (GES) et d'aérosols et de gaz chimiquement actifs, ainsi que l'utilisation des terres/le revêtement des terres.<sup>40</sup> Le mot représentant signifie que chaque VCR ne fournit qu'un des nombreux scénarios possibles qui conduiraient à des caractéristiques de forçage rayonnant spécifiques. Le terme voie met l'accent sur le fait que non seulement les niveaux de concentration à long terme, mais également la trajectoire prise au fil du temps pour atteindre ce résultat sont d'intérêt.<sup>41</sup>

## Émissions résiduelles

Les émissions résiduelles sont des sources d'émissions qui restent non satisfaites au moment où la neutralité totale est atteinte dans des voies d'atténuation à 1,5 °C avec un dépassement faible ou nul.<sup>42</sup> Le SBTi explore une série d'approches pour déterminer les émissions résiduelles à l'échelle mondiale, par secteur et par activité, qui seront incluses lors de la consultation publique vers la Neutralité totale.<sup>43</sup>

## Retrait des crédits carbone

« Récupérer » un crédit carbone décrit le transfert interne d'une unité vers un compte de retraite. Le propriétaire du crédit carbone peut prétendre avoir des émissions réduites et utiliser ces émissions pour répondre à ses engagements climatiques.<sup>44</sup>

## Cibles basées sur la science

Les objectifs qui sont conformes à ce que la science du climat la plus récente indique être nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – limiter le réchauffement climatique à une température bien inférieure à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.<sup>45</sup>

## Voies socio-économiques partagées (SSP)

Des voies socio-économiques partagées (SSP) ont été développées pour compléter les RCP avec des défis socio-économiques variables pour l'adaptation et l'atténuation.<sup>46</sup> Basé sur cinq récits, les SSP décrivent un avenir socio-économique alternatif en l'absence d'intervention politique climatique, comprenant le développement durable (SSP1), rivalité régionale (SSP3), inégalité (SSP4), développement alimenté par des combustibles fossiles (SSP5) et développement moyen-courrier (SSP2).<sup>47, 48, 49</sup> La combinaison de scénarios socio-économiques basés sur la SSP et de projections climatiques basées sur la voie de concentration représentative (VCR) fournit un cadre intégratif pour l'analyse de l'impact climatique et des politiques.

## Organismes de validation et de vérification (OVV)

Les organisations indépendantes dûment approuvées en vertu d'une norme carbone fournissent la validation des activités d'atténuation et la vérification des réductions d'émissions. Cela peut également inclure la vérification d'autres co-avantages sociaux et environnementaux.

## Émissions de la chaîne de valeur

Émissions de portées 1, 2 et 3 d'une entreprise telles que définies par la norme comptable du protocole GES.<sup>51</sup>

## Réductions des émissions vérifiées (REV)

Les crédits d'émissions de carbone échangés sur le marché volontaire sont généralement certifiés par un processus de certification volontaire utilisant une norme indépendante tierce.<sup>52</sup> Les principales normes de certification comprennent VCS, CCB, Gold Standard, Planet Vivo et les auditeurs, notamment les grandes entreprises.

## Vintage

L'année au cours de laquelle la réduction des émissions de carbone a eu lieu. Étant donné que le processus de vérification peut prendre 2 à 3 ans à compter de la création du projet, les projets peuvent générer des crédits pour des émissions déjà réduites. Les millésimes plus anciens vendent généralement à un prix inférieur.<sup>53</sup>

## Marché volontaire du carbone

Le marché volontaire du carbone englobe toutes les transactions de crédits d'émissions de carbone qui ne sont pas achetées avec l'intention de se rendre sur un marché actif réglementé du carbone. Cela inclut les crédits d'émissions qui sont achetés avec l'intention de revendre ou de se retirer pour répondre à des demandes neutres en carbone ou d'autres allégations environnementales.<sup>54</sup>

## Notes de fin

1. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>
2. <https://climateactiontracker.org/global/temperatures/>
3. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15\\_Full\\_Report\\_High\\_Res.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf)
4. <https://www.vivideconomics.com/wp-content/uploads/2021/02/Greennes-of-Stimulus-Index-5th-Edition-FINAL-VERSION-09.02.21.pdf>
5. <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2021>
6. [https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_spm\\_final.pdf](https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf)
7. <https://unfccc.int/news/commitments-to-net-zero-double-in-less-than-a-year>
8. <https://unfccc.int/climate-action/race-to-zero-campaign>
9. <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>
10. <https://www.businessfornature.org/advocate>
11. TSVCM Final Report, p.42
12. <https://www.wri.org/news/corpo-rate-financing-nature-based-solutions-what-next>
13. [https://www.foodandlandusecoalition.org/wp-content/uploads/2020/12/FOLU\\_Nature-for-Net-Zero\\_Report\\_Final.pdf](https://www.foodandlandusecoalition.org/wp-content/uploads/2020/12/FOLU_Nature-for-Net-Zero_Report_Final.pdf)
14. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>
15. <https://ghgprotocol.org/corporate-standard>
16. <https://sdgs.un.org/goals>
17. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Just%20transition.pdf>
18. <https://capitalscoalition.org/wp-content/uploads/2021/04/Nature-Positive-The-Global-Goal-for-Nature-paper.pdf>
19. <https://advances.sciencemag.org/content/7/3/eaay1052>
20. <https://www.climatefocus.com/sites/default/files/A%20close%20look%20at%20the%20quality%20of%20RED-D%2B%20carbon%20credits%20%282020%29%20V2.0.pdf>
21. <https://www.ecosystemmarketplace.com/articles/whats-in-a-carbon-credit-new-tools-help-quantify-the-sustainable-development-benefits-of-carbon-offset-projects/>
22. <https://trove-research.com/research-and-insight/carbon-credit-demand-supply-and-prices-june-2021/>
23. <https://unfccc.int/climate-action/race-to-zero-campaign>
24. <https://media.nature.com/original/magazine-assets/d41586-021-00662-3/18965644>
25. Hawn, A. (2005) *Horses for courses: Voluntary vs CDM projects in Mexico*, ed. R. Bayon. San Francisco: Ecosystem Marketplace in Bumpus, A. & Liverman, D. (2008) *Accumulation by Decarbonization and the Governance of Carbon Offsets*, *Economic Geography*, 84:2 127-155 <https://doi.org/10.1111/j.1944-8287.2008.tb00401.x> ; Belanger, S. (1999), *AES Social Responsibility*. [http://pdf.wri.org/2001summit\\_belangeraes.pdf](http://pdf.wri.org/2001summit_belangeraes.pdf)
26. [https://cdm.unfccc.int/press/releases/2004\\_02.pdf](https://cdm.unfccc.int/press/releases/2004_02.pdf)
27. [https://link.springer.com.vu-nl.idm.oclc.org/chapter/10.1007/978-3-319-39089-5\\_13](https://link.springer.com.vu-nl.idm.oclc.org/chapter/10.1007/978-3-319-39089-5_13)
28. [https://www.commscouncil.nz/downloads/Guidelines\\_for\\_carbon\\_claims\\_and\\_the\\_Fair\\_Trading\\_Act.pdf](https://www.commscouncil.nz/downloads/Guidelines_for_carbon_claims_and_the_Fair_Trading_Act.pdf) <https://www.gov.uk/government/publications/make-a-green-claim/make-an-environmental-claim-for-your-product-service-or-organisation#data-to-support-your-claims> <https://www.acm.nl/sites/default/files/documents/guide-lines-suistainability-claims.pdf>

29. [https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1310/files/original/WWF\\_position\\_and\\_guidance\\_on\\_corporate\\_use\\_of\\_voluntary\\_carbon\\_credits\\_EXTERNAL\\_VERSION\\_11\\_October\\_2019\\_v1.2.pdf?1591194127](https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1310/files/original/WWF_position_and_guidance_on_corporate_use_of_voluntary_carbon_credits_EXTERNAL_VERSION_11_October_2019_v1.2.pdf?1591194127)
30. [https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2020/12/CMW\\_Above-AndBeyondCarbonOffsetting.pdf](https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2020/12/CMW_Above-AndBeyondCarbonOffsetting.pdf)
31. CPLC; umpan balik yang diterima terkait draf laporan ini sebelumnya
32. ISO - ISO 14025:2006 - Environmental labels and declarations — Type III environmental declarations — Principles and procedures
33. [https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Documents/TAB/TAB%202020/ICAO\\_Doc\\_CORSIA\\_Eligible\\_Emissions\\_Units\\_March\\_2020.pdf](https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Documents/TAB/TAB%202020/ICAO_Doc_CORSIA_Eligible_Emissions_Units_March_2020.pdf)
34. [https://icapcarbonaction.com/en/?option=com\\_etsmap&task=export&format=pdf&layout=list&systems%5B%5D=45](https://icapcarbonaction.com/en/?option=com_etsmap&task=export&format=pdf&layout=list&systems%5B%5D=45)
35. <https://www.nature.com/articles/d41586-020-00324-w>

### **Notes de fin du glossaire**

1. <https://sciencebasedtargets.org/resources/legacy/2020/09/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
2. [https://www.forestresearch.gov.uk/documents/240/FCRP013\\_ySIQFWf.pdf](https://www.forestresearch.gov.uk/documents/240/FCRP013_ySIQFWf.pdf)
3. [https://unfccc.int/files/meetings/paris\\_nov\\_2015/application/pdf/paris\\_agreement\\_english\\_.pdf](https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_english_.pdf)
4. [https://ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/Avoided%20emissions%20survey%20report\\_final%20draft.pdf](https://ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/Avoided%20emissions%20survey%20report_final%20draft.pdf)
5. <http://www.cleanenergyregulator.gov.au/>
6. [https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1342/files/original/What\\_Makes\\_a\\_High-quality\\_Carbon\\_Credit.pdf?1591405169](https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1342/files/original/What_Makes_a_High-quality_Carbon_Credit.pdf?1591405169)
7. <https://www.ipcc.ch/sr15/faq/faq-chapter-4/>
8. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
9. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CNN%20Guidelines.pdf>
10. <https://www.offsetguide.org/understanding-carbon-offsets/what-is-a-carbon-off-set/>
11. <https://www.ieta.org/resources/Aviation/IETA%20IATA>
12. <https://www.wri.org/insights/what-you-need-know-about-article-6-paris-agreement>
13. <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
14. <https://www.wri.org/insights/corporate-financing-nature-based-solutions-what-next>
15. <https://www.wri.org/insights/corporate-financing-nature-based-solutions-what-next>
16. <https://www.theguardian.com/sustainable-business/2015/jan/09/carbon-offsetting-insetting-supply-chain>
17. <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
18. <https://www.icroa.org/Insetting>
19. [https://www.icroa.org/resources/Pictures/ICROA%20Insetting%20Report\\_v300.pdf](https://www.icroa.org/resources/Pictures/ICROA%20Insetting%20Report_v300.pdf)
20. <https://www.ndcs.undp.org/content/dam/LECB/docs/pubs-tools-facts/undp-ndcsp-faqs-itmo-article6.pdf>
21. <https://gcftf.org/wp-content/uploads/2020/12/ending-tropical-deforestation-jurisdictional-approaches-redd.pdf>

22. Murray, Brian C.; McCarl, Bruce A.; Lee, Heng-Chi (2003) : Estimating leakage from forest carbon sequestration programs, Research Report, No. 2004- 3, The University of Western Ontario, Department of Economics, London (Ontario)
23. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/nationally-determined-contributions-ndcs>
24. <https://www.pnas.org/content/114/44/11645>
25. <https://docs.wbcsd.org/2020/12/WBCSD-Accelerating-Business-Solutions-for-Climate-and-Nature.pdf>
26. <https://www.iucn.org/theme/nature-based-solutions>
27. <https://capitalscoalition.org/wp-content/uploads/2021/04/Nature-Positive-The-Global-Goal-for-Nature-paper.pdf>
28. [https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/REDDPlus\\_PathwaystoBridgeProjectandJurisdictionalPrograms.pdf](https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/REDDPlus_PathwaystoBridgeProjectandJurisdictionalPrograms.pdf)
29. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
30. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
31. <https://sciencebasedtargets.org/resources/legacy/2020/09/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
32. <https://sciencebasedtargets.org/resources/legacy/2020/09/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
33. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
34. <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:14021:ed-2:v1:en:sec:3.1.12>
35. [https://carbonneutral.com/pdfs/The\\_CarbonNeutral\\_Protocol\\_Jan\\_2020.pdf](https://carbonneutral.com/pdfs/The_CarbonNeutral_Protocol_Jan_2020.pdf)
36. <https://www.wri.org/research/bottom-line-offsets>
37. <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/>
38. <https://www.forestcarbonpartnership.org/what-redd>
39. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
40. Moss, R.H. et al., 2008: Towards New Scenarios for Analysis of Emissions, Climate Change, Impacts, and Response Strategies. Technical Summary. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Geneva, Switzerland, 25 pp.
41. Moss, R.H. et al., 2010: The next generation of scenarios for climate change research and assessment. Nature
42. <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
43. <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Net-zero-Criteria-Draft-for-Public-Consultation-v1-0.pdf>
44. <https://www.offsetguide.org/understanding-carbon-offsets/what-is-a-carbon-offset/>
45. <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>
46. O'Neill, B.C. et al., 2014: A new scenario framework for climate change research: the concept of shared socioeconomic pathways. Climatic Change,
47. O'Neill, B.C., 2000: The Jury is Still Out on Global Warming Potentials. Climatic Change
48. O'Neill, B.C. et al., 2017: The roads ahead: Narratives for shared socioeconomic pathways describing world futures in the 21st century. Global Environmental Change
49. Riahi, K. et al., 2017: The Shared Socioeconomic Pathways and their energy, land use, and greenhouse gas emissions implications: An overview. Global Environmental Change.
50. <https://www.ipcc.ch/sr15/Section/glossary/>
51. <https://ghgprotocol.org/corporate-standard>
52. [http://moderncms.ecosystemmarket-place.com/repository/moderncms\\_documents/vcarbon\\_2010.2.pdf](http://moderncms.ecosystemmarket-place.com/repository/moderncms_documents/vcarbon_2010.2.pdf)

53. <https://www.goldstandard.org/blog-item/carbon-pricing-why-do-prices-vary-project-type>

54. <https://www.ecosystemmarketplace.com/marketwatch/carbon/>

L'Initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone (VCMI) est une plateforme multipartite visant à favoriser une participation cohérente, crédible et aspirant à une neutralité totale sur les marchés volontaires du carbone.

[vcmintegrity.org](http://vcmintegrity.org)

Conçu par Jory&Co ► [www.joryand.co](http://www.joryand.co)